

131- VAL SONNETTE

Impression Fiche

DELIBERATION DU

22-févr-24

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2023

Le conseil municipal

réuni sous la présidence de

MONNET Brigitte, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT Au 1068 L	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	64 342,26 €		-229 256,71 €	Dépenses 96 315,00 €	-12 138,00 €	-177 052,45 €
				84 177,00 €		
FONCT	553 877,96 €	102 840,74 €	215 629,68 €	Recettes		666 666,90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2023	666 666,90 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		177 052,45 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		489 614,45 €
Total affecté au c/ 1068 :		177 052,45 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2023</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Délibération n° 2024-10

Fait à Val-Sonnette

Le 22-févr-24

Délibéré par Le conseil municipal

Le 22-févr-24



Nombre de membres en exercice :	17
Présents :	11
Suffrages exprimés :	12
Abs :	0
Pour :	12
Contre :	0
Date de la convocation :	12-févr-24

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le [ ] et de la publication le [ ]